

# Procédure file

Informations de base	
RSP - Résolutions d'actualité	2013/2685(RSP)
Résolution sur la stratégie européenne pour la santé et la sécurité au travail	Procédure terminée
Sujet	
4.15.15 Santé et sécurité au travail, médecine	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>EMPL</b> <a href="#">Emploi et affaires sociales</a>		
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	<a href="#">Emploi, affaires sociales et inclusion</a>	ANDOR László	

Événements clés			
11/09/2013	Débat en plénière		
12/09/2013	Résultat du vote au parlement		
12/09/2013	Décision du Parlement	<a href="#">T7-0385/2013</a>	Résumé
12/09/2013	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2013/2685(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution sur question orale/interpellation
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p5
Étape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	EMPL/7/13008

Portail de documentation					
Question orale/interpellation du Parlement		B7-0214/2013	04/07/2013	EP	
Proposition de résolution		<a href="#">B7-0376/2013</a>	04/09/2013	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T7-0385/2013</a>	12/09/2013	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en		<a href="#">SP(2013)816</a>	19/12/2013	EC	

## Résolution sur la stratégie européenne pour la santé et la sécurité au travail

---

Le Parlement européen a adopté une résolution préparée par sa commission de l'emploi et des affaires sociales sur la stratégie européenne pour la santé et la sécurité au travail.

Le Parlement exprime sa préoccupation face au fait que la Commission n'ait toujours pas adopté de nouvelle stratégie européenne pour la santé et la sécurité au travail et appelle de nouveau cette dernière à présenter sa nouvelle stratégie européenne pour la santé et la sécurité au travail à l'horizon 2020. La Commission est par ailleurs appelée à proposer cette stratégie d'ici la fin de l'année 2013.

Constatant que la stratégie européenne 2007-2012 pour la santé et la sécurité au travail avait atteint son terme en 2012 sans être suivie, jusqu'à ce jour, du moindre document politique au niveau de l'Union et quelle avait eu des répercussions positives dans l'ensemble de l'Union, le Parlement réitère les messages formulés dans sa [résolution du 15 décembre 2011](#) sur l'examen à mi-parcours de la stratégie européenne 2007-2012 pour la santé et la sécurité au travail.

Enfin, le Parlement déplore qu'à ce jour, la Commission n'ait présenté aucune proposition de directive, que ce soit sur les troubles musculo-squelettiques d'origine professionnelle ou en ce qui concerne la révision de la [directive 2004/37/CE](#) sur la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérogènes au travail, alors que ces deux initiatives figuraient dans son programme de travail pour 2011.